



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

reconnaissance d'utilité publique

Question écrite n° 1574

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur l'état d'avancement de la demande de reconnaissance d'utilité publique de la Fédération nationale des associations de retraites de l'artisanat (FENARA). En effet afin d'améliorer son action la FENARA a entamé une démarche de reconnaissance d'utilité publique. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il entend apporter un soutien à la demande en cours et sous quel délai.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité a été appelée sur l'état d'avancement de la demande de reconnaissance d'utilité publique de la Fédération nationale des associations de retraites de l'artisanat (FENARA). La procédure de demande de reconnaissance d'utilité publique prévoit en première instance, l'examen du dossier par le bureau des groupements et associations, au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Cet examen a conduit ce département ministériel à constater, au vu des arguments développés dans la note de présentation de la fédération et au vu de son objet décrit à l'article 2 des statuts, que la fédération ne peut être considérée comme poursuivant un but d'intérêt général, critère figurant parmi ceux exigés par le Conseil d'État pour l'obtention de la reconnaissance d'utilité publique, puisqu'elle a été créée exclusivement pour défendre les intérêts particuliers de ses membres. En conséquence, l'association a été informée par lettre du 12 mars 2008 qu'une suite favorable ne pouvait pas être réservée à sa requête.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1574

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5059

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4751